

## **NOTE D'INFORMATION**

### **ENTITÉS NATIONALES ET MINUSCA TRAVAILLENT ÉTROITEMENT SUR LES QUESTIONS DE GENRE ET PROTECTION DE LA FEMME**

Bangui, le 19 décembre 2018 – La mise en œuvre du mandat de la MINUSCA dans les domaines du genre et de la protection de femme en situation de conflit est faite en collaboration et en partenariat étroits avec les autorités nationales et d'autres acteurs centrafricains. Lors de la conférence de presse hebdomadaire mercredi à Bangui et à laquelle ont participé l'Unité mixte d'intervention rapide et de répressions (UMIRR) et la Coordination des femmes leaders, la Mission a annoncé une série d'activités conjointes prévues en 2019.

« Comme mesures de suivi d'une récente table ronde, la MINUSCA prévoit de travailler avec les Réseaux des organisations des femmes sur l'élaboration d'un plan de travail, notamment les plaidoyers à différents niveaux pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de paix de l'Union Africaine », a indiqué Gladys Teni Atinga, conseillère en genre. La table ronde avait eu lieu en novembre dernier à l'occasion de la journée sur la résolution 1325 et avait réuni une soixantaine d'organisations féminines autour du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RCA ainsi que le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine. Selon cette responsable, « la sous-représentation des Centrafricaines dans la sphère politique et dans les instances de décision réduit les opportunités d'expression de leur position, leurs préoccupations et leurs suggestions pour la résolution de la crise ».

Pour sa part, Beatrix Attinger Colijn, conseillère principale sur la violence sexuelle en situation de conflit, a évoqué la résolution 1960 (2016) qui prévoit « d'inclure dans les rapports annuels du Secrétaire général des informations détaillées sur les parties à un conflit armé qui sont crédibles soupçonnés d'avoir commis ou d'être responsables d'actes de viols ou d'autres formes de la violence sexuelle ». A cet effet, elle a présenté une liste d'acteurs non-étatiques présumés auteurs de viols et d'autres formes de violence sexuelles à savoir l'UPC, le FPRC, le MPC, le RPRC, le FDPC, RJ, 3R, LRA et des groupes anti-Balaka.

La coordinatrice adjointe du Femmes leaders et membre du Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires (REFAMP), Léa Doumta, a souligné la nécessité de faire connaître les droits comme condition première

pour ne pas « être violencée ». « Toutes les associations des femmes centrafricaines se sont mises ensemble avec l'appui Gouvernement, de la MINUSCA, ONUFEMME et d'autres agences des Nations Unies pour sensibiliser les femmes sur leurs droits », a-t-elle dit. Cette responsable a également rappelé l'importance de la justice pour la paix, mettant en garde contre des entraves à son fonctionnement.

De son côté, le chef de Service d'enquête et investigation de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR), Lieutenant Joseph Ouabangué, a rappelé la mission de cette structure créée en 2015 par l'Etat centrafricain avec l'appui de ses partenaires « pour réprimer toutes violences faites aux femmes, dans le strict respect du genre ». « Cinq personnels de la Police de la MINUSCA sont avec nous en permanence pour nous appuyer », a indiqué le lieutenant, avant d'énumérer les activités de sensibilisation menées à Bangui, Boda, Bossangoa et Sibut pour faire connaître cette structure à la population.

Quant au porte-parole de la MINUSCA, Vladimir Monteiro, il a annoncé la reprise des patrouilles mixtes MINUSCA-Forces de sécurité intérieure (FSI) dans la plupart des arrondissements de Bangui à partir de lundi, 24 décembre. « Pour ce qui est du 3<sup>e</sup> arrondissement, les patrouilles sont prévues pour janvier 2019 après les séances de sensibilisation actuellement en cours avec les autorités locales et les résidents », a dit le porte-parole.